

Procès-verbal De la réunion du Comité Syndical du SCoT Vendredi 12 septembre 2025 à 19h30 salle des fêtes sise 72, place du Village 74130 Faucigny

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre, à dix-neuf heures trente, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle des fêtes sise 72, place du Village 74130 Faucigny sous la présidence de Bruno FOREL, Président du Scot Cœur du Faucigny.

Date de la convocation	2 septembre 2025
Nombre de délégués en exercice	57 / quorum 29
Nombre de délégués présents	47
Nombre de délégués donnant pouvoir	10
Nombre de délégués votant	57

Présent(e)s :

Franck BOUZEREAU, Bruno FOREL, Daniel REVUZ, Léon GAVILLET, Chantal BEL, André GERVAIS, Agnès GRIVAZ, Carole PETIT, Pascal POCHAT BARON, Francis GOY, Régine REMILLON, Marie-Françoise BAUD, Régine MAYORAZ, Nadine PERINET, Gianni GUERINI, Laurent FAVRE, Jacky GAVARD, Isabelle ROGUET, Patrice DOMPMARTIN, Arnaud DESBIOLLES, Sébastien JAVOGUES, André PUGIN, Patricia DEAGE, Isabelle BRON, Nathalie PELLEVAL, Régis LAMURE, Messan ATIKOSSIE, Nadège SAPORITO, Rodolphe ARNOULD, Sarah BARBIER, Fabienne SCHERRER, Jean-Pierre DELAVOET, Pierre CHAITEMPS, Laurent DETRAZ, Denis DUFOUR, Stéphane VALLI, Jessica LARA LOPEZ, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOUD, Annick VAZQUEZ YANEZ, Jean-Pierre MERMIN, Marie-Laure MEYER, Aline WATT CHEVALIER, Christophe FOURNIER, Yves MASSAROTTI, Christian VALENTINI, Christophe PERY, Alain BARALE, Didier LAYAT, Christel TARDY, Patricia BALLARA.

Absent(e)s excusé(e)s :

Christian SERVAGE, David YANEZ REY, Joël BUCHACA, Claude SERVOZ, Laurent DESBIOLLES, Vincent LETONDAL, Véronique GUERIN, Claude MARIOTTI, Frédéric GUIBERTI, Jocelyne VELAT, Laurent BELLINI.

Délégué(e)s donnant pouvoir :

Christian SERVAGE donne pouvoir à Christophe FOURNIER ; David YANEZ REY donne pouvoir à Christophe PERY ; Joël BUCHACA donne pouvoir à Pascal POCHAT-BARON ; Claude SERVOZ donne pouvoir à Dominique PITTET ; Laurent DESBIOLLES donne pouvoir à Pierre CHAUTEMPS ; Vincent LETONDAL donne pouvoir à Fabienne SCHERRER ; Véronique GUERIN donne pouvoir à Alain BARALE ; Claude MARIOTTI donne pouvoir à Léon GAVILLET ; Frédéric GUIBERTI donne pouvoir à Laurent DETRAZ ; Laurent BELLINI donne pouvoir à Sébastien JAVOGUES.

Affaires Générales

Election du secrétaire de séance

Franck BOUZEREAU est nommé secrétaire de séance.

Dernière séance du Comité syndical

La dernière séance du Comité Syndical s'est tenue à Viuz-en-Sallaz, en date du 28 mars 2025. Les délibérations prises lors de ce comité syndical sont les suivantes :

- 20250328-01 - Approbation du budget primitif 2025
- 20250328-02 - Date et lieu du prochain comité syndical

Le procès-verbal est les délibérations du Comité Syndical du 28 mars dernier ont été transmis aux élus du Comité Syndical.

DOO

Une V4 du DOO est en cours de finalisation et sera présentée lors du prochain Comité Syndical dont la date doit être arrêtée à la fin du présent Comité. Une phase de concertation (réunions publiques et réunion PPA) s'ouvrira alors.

Rapport d'activité 2024 :

Le Syndicat Mixte SCoT Cœur du Faucigny et son Président Bruno FOREL présente le rapport d'activité 2024 aux élus du Comité Syndical (rapport complet ci-annexé au présent procès-verbal).

Le présent rapport sera transmis à l'ensemble des communautés de communes, et sera publié sur le site internet du Syndicat Mixte.

Lettre info SCoT n°3 :

Le Syndicat Mixte SCoT Cœur du Faucigny et son Président Bruno FOREL présente la lettre info SCoT n°3 aux élus du Comité Syndical (lettre complète ci-annexée au présent procès-verbal).

La présente lettre info SCoT sera transmise à l'ensemble des communautés de communes et communes pour diffusion dans les bulletins municipaux et intercommunaux des communes et des communautés de communes, pour diffusion sur les sites internet des communes et communautés de communes, et elle sera également publiée sur le site internet du Syndicat Mixte.

Administration générale

Délibérations

20250912-01 : Installation d'un nouveau délégué

Rapporteur : Monsieur Le Président

Monsieur le Président rappelle que par suite de la délibération n°20250519_05 du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières du 19 mai 2025, Monsieur Franck BOUZEREAU a été élu nouveau délégué titulaire en remplacement de Monsieur Barthélémy GONZALEZ RODRIGUEZ. La liste des délégués est désormais ainsi établie :

Désigné(e) en qualité de titulaire et de Suppléant(e) :



Communes	Titulaires / Suppléants	Nom	Prénom
FAUCIGNY	Titulaire	BOUZEREAU	Franck
	Suppléant	PERNOLLET	Alain
FILLINGES	Titulaire	FOREL	Bruno
	Suppléant	CHENEVAL	Paul
LA TOUR	Titulaire	REVUZ	Daniel
	Suppléant	ANDREOLI-GRILLET	Danielle
MARCELLAZ	Titulaire	GAVILLET	Léon
	Suppléant	LECOURT	Mélanie
MEGEVETTE	Titulaire	BEL	Chantal
	Suppléant	GAMBARINI	Julien
ONNION	Titulaire	VELAT	Jocelyne
	Suppléant	GERVAIS	André
PEILLONNEX	Titulaire	RAIMBAULT	Christian
	Suppléant	GRIVAZ	Agnès
SAINT JEAN DE THOLOME	Titulaire	MARIOTTI	Claude
	Suppléant	LAYAT	Arnaud
SAINT JEOIRE	Titulaire	VALENTIN	Antoine
	Suppléant	PETIT	Carole
VILLE-EN-SALLAZ	Titulaire	BUCHACA	Joël
	Suppléant	CHENEVAL	Laurette
VIUZ EN SALLAZ	Titulaire	POCHAT BARON	Pascal
	Suppléant	GOY	Francis

Commune	Titulaires	Suppléants
Arbusigny	Régine REMILLON	Ludovic TROTTET
	Marie-Françoise BAUD	Sandrine REY
Arthaz-Pont-Notre-Dame	Régine MAYORAZ	Frédéric CHABOD
	Aurélië SAGE	Nathalie PELLEVAT
La Muraz	Nadine PERINET	Anthony SCHUFFENECKER
	Gianni GUERINI	Jean-Pierre DURET
Monnetier-Mornex	Ludovic WISZNIEWSKI	Régis LAMURE
	Christophe BOYER	Messar ATIKOSSIE
	Laurent BELLINI	Nicolas METRAL
Nangy	Laurent FAVRE	Nadège SAPORITO
	Jacky GAVARD	Rodolphe ARNOULD
Pers-Jussy	Isabelle ROGUET	David DE VITO
	Patrice DOMPMARTIN	Marie-Claire LAFFIN
	Arnaud DESBIOLLES	Nathalie BREUZA
Reignier-Esery	Sébastien JAVOGUES	Sophie BIOLLUZ
	Lucas PUGIN	Sarah BARBIER
	André PUGIN	Jean-Louis MAULET
Scientrier	Patricia DEAGE	Sandra FLOQUET
	Isabelle BRON	Sylvain DAKIN-GARVAL

Communes	Titulaires	Suppléants
Bonneville	Stéphane VALLI	Amalia JOURDAN
	Claude SERVOZ	Caroline PERRIN GOTRA
	Jessika LARA LOPEZ	Mathieu CLERC
	Dominique PITTET	Daniel NAVARRO
	Jean-Paul MALLINJOU	Anthony LATHUILLE NICOLLET
	Annick VAZQUEZ YANEZ	Patrick CHATELAIN
Aye	Jean-Pierre MERMIN	Christel TARDY
	Marie-Laure MEYER	Jean-Louis TEMIL
Contamine-sur-Arve	Aline WATT CHEVALLIER	David ANCRENAZ
	Thierry TUR	Patricia BALLARA
Glières-Val-de-Borne	Christophe FOURNIER	Christiane PERILLA CHARLAZ
	Laurent VALLIER	Christian SERVAGE
Vougy	Yves MASSAROTTI	Saida BOUACHRAOUI
	Christian VALENTINI	Stéphane SCANU
Marignier	Christophe PERY	Jean-Michel PASQUIER
	Véronique GUERIN	Patrick PERRET
	Alain BARALE	Catherine ROBEZ MASSON
	David YANEZ REY	Stéphane ESCOFFIER
	Didier LAYAT	Dimitri RIVOLLET



Communes	Titulaires / Suppléants	Nom	Prénom
Boège	Titulaire	SCHERRER	Fabienne
	Suppléant	MUSARD	Jean-Paul
Bogève	Titulaire	DELAVOET	Jean-Pierre
	Suppléant	DELAVOET	François
Burdignin	Titulaire	CHAUTEMPS	Pierre
	Suppléant	DONCHE	Philippe
Habère-Poche	Titulaire	LETONDAL	Vincent
	Suppléant	GAUTHE	Anaïs
Saint-André de Boège	Titulaire	DETRAZ	Laurent
	Suppléant	BOSSON	Jean-François
Villard	Titulaire	DUFOURD	Denis
	Suppléant	COSTAZ	Jean-Paul
Saxel	Titulaire	GUIBERTI	Frédéric
	Suppléant	AHYI-SENA	Emmanuelle
Habère-Lullin	Titulaire	DESBOLLES	Laurent
	Suppléant	BAUD	Florent

Vu la délibération n°20250519_05 du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières du 19 mai 2025, transmise en annexe de la présente délibération,

Le comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny,

Où cet exposé, le comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny prend acte de la liste mise à jour des délégués ; elle est consultable au siège.

20250912-02 : Demande de retrait du Syndicat Mixte de la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS)

Rapporteur : Monsieur Le Président

La révision du SCoT Cœur du Faucigny s'est poursuivie en 2024 – 2025, à travers un marché public permettant d'obtenir les services du bureau d'études Algoé (finalisation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et de la révision) et d'Asten Avocats (sécurisation juridique du document).

Le travail a ainsi été relancé de manière intensive pour poursuivre la révision du SCoT, avec également la finalisation du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAACL) et de la Trame Verte et Bleue (TVB). Ainsi, en 2024, le Bureau du SCoT Cœur du Faucigny s'est réuni à onze reprises au cours de l'année 2024 pour organiser la vie institutionnelle du syndicat mixte et la poursuite des études d'élaboration du document SCoT, tandis que six Comités Syndicaux ont été organisés pour les délibérations.

Les travaux réalisés comprennent :

1°) Ecriture du DOO :

- Réunion de lancement de la mission avec Algoé du 4 octobre 2024
- Groupe de travail du 30 octobre 2024 (format Bureau Syndical)
- Groupe de travail du 5 novembre 2024 (format Bureau Syndical)
- Bureau Syndical de présentation de la V0 du DOO du 13 novembre 2024
- Ateliers territoriaux du 25 novembre 2024 au sein des 4 com com (Habère-Poche, Reignier-Ésery, Bonneville et Viuz-en-Sallaz)
- Groupes de travail du 3 décembre 2024 à Ayze
- Groupe de travail du 10 décembre 2024 à Boège
- Bureau Syndical du 20 décembre 2024 concernant l'armature territoriale et les densités

2°) Trame Verte et Bleue :

- Visioconférence de travail du 17 avril 2024
- Atelier TVB à Ayze du 25 septembre 2024

3°) DAACL :

- Séminaire Lestoux du 19 juin 2024
- Atelier DAACL à Scientrier du 10 juillet 2024
- Atelier DAACL à La Muraz du 18 septembre 2024

4°) Réunions techniques (entre techniciens du SCoT et des communautés de communes) :

- 14 mai 2024
- 4 juin 2024
- 1 juillet 2024
- 3 septembre 2024
- 13 septembre 2024
- 5 novembre 2024
- 10 décembre 2024
- 17 décembre 2024

Actuellement, la finalisation du Document d'Orientations et d'Objectifs est en cours, une V4 sera présentée lors du prochain Comité Syndical avant sa mise en concertation (réunions publiques et réunion Personnes Publiques Associées).

C'est dans ce contexte, que la Communauté de Communes Arve et Salève (CCAS), par une délibération n°DEL202506048062 du 4 juin 2025, a :

- Approuvé à l'unanimité une demande de retrait de la CCAS du Syndicat Mixte SCoT Cœur du Faucigny ;
- Autorisé son Président à mettre en œuvre la procédure de retrait ;
- Demandé au Syndicat Mixte d'inscrire cette demande à l'ordre du jour de son prochain Comité Syndical et de demander aux EPCI membres leur accord,
- Demandé au Président du Syndicat Mixte de procéder à la notification de la délibération autorisant le retrait aux membres du Syndicat en cas d'accord, afin qu'ils se prononcent à leur tour sur la demande de retrait

Par un courrier en date du 5 juin 2025 (ci-joint en annexe de la présente note) la CCAS a informé le Syndicat Mixte SCoT Cœur du Faucigny d'une part de sa volonté de se retirer du Syndicat Mixte et d'autre part des raisons de cette demande.

Une réunion entre le Syndicat Mixte et les représentants de la CCAS a été organisée le 24 juin 2025 à Fillinges pour échanger concernant la demande de retrait. Un accord de principe a été émis par les membres du Bureau Syndical, sous réserve d'une analyse des conséquences administratives, juridiques et financières du retrait (en lien avec le cabinet d'avocats du

Syndicat, de la DDT 74), et sous réserve que la CCAS prenne en charge le coût de la reprise des documents réalisés jusqu'à présent pour prendre en compte le retrait de ce territoire du Syndicat Mixte.

Par un courrier en date du 25 juin 2025 (en annexe de la présente note), la CCAS propose au Syndicat Mixte de renoncer à solliciter de leur part la prise en charge de la modification des documents élaborés jusqu'alors pour prendre en compte leur volonté de retrait du Syndicat.

Par un mail en date du 18 juillet 2025, Mme Odile FREDIANI, adjointe au chef du Bureau du Contrôle de Légalité et Budgétaire de la Préfecture de Haute-Savoie a indiqué au Syndicat Mixte qu'aux termes des articles L. 5211-9 et L. 5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à cette situation, un accord entre le conseil communautaire de la CCAS et le Comité Syndical doit intervenir sur les conditions financières. Pour élaborer cet accord, il convient de prendre en compte les incidences du retrait envisagé et évaluer les impacts potentiels du retrait sur les recettes et dépenses des membres en fonctionnement et en investissement. L'article L. 5211-25-1 du CGCT mentionne les conditions du partage des biens, de l'encours de la dette et de la gestion des contrats. L'accord financier au retrait relevant de discussions politiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-9,et L.5211-25-1,

Vu l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui impose le consentement de l'organe délibérant de l'établissement compétent pour le retrait d'un de ses membres,

Vu la délibération n°2017 04 48 en date du 28 juin 2017 conseil communautaire de la Communauté de Communes Arve et Salève portant validation de la modification statutaire du SCoT des 3 Vallées et adhésion au SCoT Cœur de Faucigny et portant accord de la CCAS sur son admission au Syndicat Mixte,

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0093 en date du 29 novembre 2017 par lequel le Préfet de la Haute-Savoie a étendu le périmètre du Syndicat Mixte des 3 Vallées (dont la dénomination et les statuts ont été changés à cette occasion) à la CCFG et à la CCAS,

Vu la délibération n°DEL202506048062 du 4 juin 2025 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Arve et Salève, par laquelle la CCAS a approuvé et demandé le retrait de la CCAS du Syndicat Mixte, autorisé son Président à mettre en œuvre la procédure de retrait, demandé au Syndicat Mixte d'inscrire la demande de retrait à l'ordre du jour de son prochain comité syndical et de demander aux EPCI membres leur

accord, demandé au Président du Syndicat Mixte de procéder à la notification de la délibération autorisant le retrait aux membres du Syndicat Mixte en cas d'accord afin qu'ils se prononcent à leur tour sur la demande de retrait dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du schéma de cohérence territorial du Cœur de Faucigny du 29 novembre 2017, et notamment les articles 6 et 7 qui prévoient l'acquisition des votes à la majorité absolue des suffrages exprimés ;

Vu les courriers de la Communauté de Communes Arve et Salève, en dates du 5 et 25 juin 2025,

Considérant le débat ayant précédé le vote du sujet de la présente délibération,

Considérant que par demande transmise au Président, des élus du Comité souhaitent que le vote se tienne à bulletin secret,

Considérant que sur question du Président au élus du Comité, une majorité d'élus présents valident à main levée la demande de recourir au vote à bulletin secret,

Considérant qu'à l'issue du vote à bulletin secret, le dépouillement donne le résultat suivant : 1 vote blanc, 19 votes pour le retrait, 37 votes contre le retrait,

Considérant que la présente délibération sera notifiée aux Communautés de Communes du Syndicat Mixte SCoT Cœur du Faucigny conformément à l'article L.5211-19 du CGCT, lesquelles doivent se prononcer dans un délai de 3 mois,

Le comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny,

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le comité syndical n'approuve pas la demande de retrait du Syndicat Mixte SCoT Cœur du Faucigny de la Communauté de Communes Arve et Salève.

20250912-003 : Date et lieu du prochain comité syndical

Rapporteur : Monsieur Le Président

La date et le lieu de la prochaine réunion du comité syndical du syndicat mixte du SCoT cœur du Faucigny est arrêté. Il est proposé que le prochain comité syndical soit organisé le mercredi 15 octobre 2025 à 19h30 sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE l'organisation du prochain comité syndical le mercredi 15 octobre 2025 à 19h30 sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières ;
- PREND ACTE du prochain comité syndical le mercredi 15 octobre 2025 à 19h30 sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières.

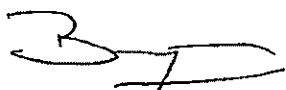
Rétroplanning 2025 - 2026

Le Président récapitule les prochaines étapes de la procédure de révision du SCoT Cœur du Faucigny :

- **Mercredi 15 octobre 25 – 19h30 à Faucigny** : Comité Syndical de présentation de la V4 du DOO avant mise en concertation
- **Novembre 25** : Réunions publiques puis arbitrages des retours
- **Décembre 25** : Réunion PPA, Justification des choix, outils suivi et évaluation environnementale puis arbitrages des retours
- **Janvier 26** : Bureau Syndical et derniers arbitrages par suite de l'évaluation et à la relecture juridique
- **Février 26** : Présentation DOO + rapport de présentation et Comité Syndical d'arrêt de projet du SCoT Cœur du Faucigny

Faucigny, le 17 septembre 2025.

Signature du secrétaire de séance



Franck BOUZEREAU

Signature du Président SCoT



Bruno FOREL